

### 21 mai 2009

# Les universités sur la voie de la reprise des cours

La Sorbonne a décidé, mardi 19 mai, de lever le blocage. Six établissements le maintiennent en province

es universités parisiennes ont donné mardi 19 mai le signal de la fin du mouvement qui secoue l'enseignement supérieur depuis le début du mois de février. Même si c'est à contre-cœur, Paris-IV Sorbonne, un des bastions de la protestation des enseignants-chercheurs contre les réformes gouver-nementales, a voté la reprise des cours à compter du lundi 25 mai. Même décision à Tolbiac (Paris-I), tandis que Paris-III Sorbonne-Nouvelle a prevu un déblocage jus-qu'au 3 juin et l'organisation des examens des la semaine prochaine. La crainte que le semestre uni-versitaire ne puisse être valide

demeure, et ces décisions s'inscrivent dans ce cadre très pragmati-

que plutôt que dans un esprit de résignation. « Si les examens ont lieu à Paris-III, ce n'est ni sur ordre des ministres ni parce que nous avons renoncé à notre combat, a pré-cisé mardi Valérie Robert, maître de conférence à Paris-III et membre du collectif Sauvons l'université Notre communauté universitaire prend cette décision politique pour ne pas faire le jeu du gouvernement en sacrifiant ce pour quoi nous nous

C'est en province que subsiste le noyau des derniers blocages. Outre les campus qui conjuguent la passa-tion des examens et le blocage, comme à Arras, six universités campent sur leurs positions. Amiens a reconduit le blocage jusqu'au

21 mai. Aix-Marseille-I. Caen. Nancy-il et Reims comptent encore quelques départements mobilisés. A Toulouse-II Le Mirail, un des A foliouse-li Le Mirall, un des points chauds de la contestation, une assemblée générale a réuni près de 2000 personnes et entéri-né la poursuite du mouvement en dépit des rappels de la présidence de l'université. Selon elle, « Il ne peut y avoir de diplômes sans examens » et « ni la validation automa tique ni la neutralisation du second semestre ne sont des solutions possibles » Le compte à rebours est lan-cé : à compter du 27 mai « le report de la session sera inévitable », a ajou-

té la présidence.

Dans le sillage des parisiennes, ou juste avant elles, Lille-III et Saint-

Etienne ont repris le chemin des amphis. Ce qui fait dire au ministère que « la situation est en voie de normalisation » et lui permet de souhaiter « que cela se fasse le plus rapidement :

### « Nous n'avons pas renoncé à notre combat »

Valérie Robert Collectif Sauvons l'université

Mais les modalités d'évaluation des étudiants sont en train de deve-nir un véritable casse-tête. Les rec-teurs des académies concernées, réunis mardi à Paris, ont reçu pour

consigne de rappeler « la loi et le Code de l'éducation, à savoir qu'il n'y a pas de diplômes sans rattrapage des cours ni examens ». Reste à s'organiser. Plusieurs dizaines d'étudiants de Lyon-II, mécontents des conditions d'évaluation proposées par leur établissement, ont occupé les salons de la présidence tout l'après-midi de mardi. Ils ont obtenu une limitation du contenu des cours qui seront évalués et leur mise en ligne complète en lieu et place des abrégés, au moins quinze jours avant l'épreuve. Une bataille qui en dit long sur l'angoisse de ces jeunes devant la perspective d'un semestre blanc.

A Paris-X, l'affaire est en cours. Le ministère se dit plus « inquiet

sur le plan de rattrapage proposé par Grenoble-III », jugé insatisfai-sant. Les recteurs ont été priés d'aider les universités, en faisant appel aux préfets, si nécessaire. Un élément pourrait déclencher

un regain de tension. Le gouverne ment est en train de forcer l'allure sur la réforme de la formation de enseignants du primaire et du secondaire. Des projets de décrets seraient inscrits à l'ordre du jour du prochain comité technique paritai-re ministériel, le 27 mai. « Nous sommes face à une tentative de coup de force », analysent les ani-mateurs du mouvement dans les instituts universitaires de forma-tion des maitres (IUFM). ■

Service France

## Les établissements veulent éviter un conflit sur le paiement des jours de grève

LES UNIVERSITAIRES grévistes verront-ils leur fiche de paie ampu-tée ? Le 16 mars, Valérie Pécresse avait, dans une note sur l'exercice avait, dans une holes in texetité du droit de grève, rappelé aux uni-versités les principes fixés par la loi. La ministre de l'enseignement supérieur avait réaffirmé la règle dite du « trentième indivisible » : même pour une grève de quel-ques heures, un fonctionnaire ne peut se voir retirer moins d'une journée de salaire. Cette règle applique en cas de service non fait mais aussi en cas de service incomplet », avait-elle rappelé. Toutefois, sauf coup de théâtre,

il semble que le souci d'apaisegouvernement, ni les présidents du université ne s'orientent vers des retenues salariales massives, comme celles qui, en 2003, avaient durablement traumatisé les grevistes de l'enseignement primaire et secondaire

Dans les universités, la situa-tion est confuse. Les obstacles sont nombreux pour appliquer les retenues salariales aux ensei-gnants du supérieur. Encore faut-il que les grévistes soient recenses ou se déclarent eux-mêmes. ou se déclarent eux-memes... Mais pour des personnes dont le temps d'enseignement se calcule

sur l'année, une telle déclaration. « n'est pas pertinente » assure Jean-Louis Fournel, du collectif Sauvons l'université. Le principal syndicat du secteur, le Snesup-FSU, demande à ses adhérents, sur son sité Internet, de ne pas rem-plir les formulaires de déclaration envoyés par les établissements.

Exemple parmi d'autres, l'uni-versité Lumière Lyon-II, très mobi-lisée depuis le début du conflit, a enregistré, pour 976 universitai-res, 159 journées de grève en février, 24 en mars et aucune après. « Il n'y a pas d'obligation de se déclarer gréviste dans le supése acturer greviste dans e superieur », rappelle le responsable local du Snesup-FSU, Philippe Selosse, selon qui » personne n'a idée du nombre réel de grévistes qu'il y a eu » De premières rete nues ont cependant été opérées sur les salaires d'avril. A l'université de sciences socia-

les Toulouse-I, où 4 % de grévistes ont été décomptés selon Bruno Sire, son président, celui-ci déclare qu'il ne fait « rien d'autre qu'ap pliquer la loi, sans état d'âme » « Simple principe d'équité, ajou-te-t-il, je ne vais pas dire au person-nel administratif qu'il n'est pas

payé et payer les enseignants-cher-

La bataille qui se profilait à l'université de Toulon n'aura pas lieu. Son président, Laroussi Oueslati, a annoncé, mardi 19 mai, qu'il eculait. Les lettres adressées le ti mai à une quinzaine d'ensei-gnants-chercheurs, les menaçant de retenir l'équivalent de 98 jours le salaire s'ils ne justifiaient pas de leur emploi du temps depuis le début du mouvement en février, sont nulles et non avenues »;

Certains présidents d'universi-té impatients de voir la situation urner à la normale, sont tentés de frapper les contestataires au portefeuille, afin, notamment de faire cesser les rétentions des notes du premier semestre, mot d'ordre lancé dès février par la coordination nationale des universités.

Selon le Snesup-FSU, les univer sités d'Amiens, Aix-Marseille-II. Lyon-I, Nancy-I, Nantes, Nice, Reims, Rennes-I ou Tours, ont employé ce type de « menaces ». Avec les examens qui se profi-lent, il devient néanmoins urgent de réunir l'ensemble des notes pour les jurys de diplômes

Pour récupérer ces données, le président de Toulouse-I indique avoir « envoyé une note de service stipulant que, conformément à la loi, une non exécution d'une obli-gation de service, était assimila-ble à un fait de grève, donc passi-



ble de la retenue d'un trentième de salaire ». Aujourd'hui, dit-il, « toutes les notes ont été transmi-

A Lille-II (droit et santé) en revanche, dix enseignants refusent toujours de remettre ces notes. Une première lettre envoyée le 8 avril n'ayant pas eu l'effet escompté, le président a

averti qu'à dater du 20 avril, il allait procéder à des retenues

« pour service non fait » « Pour ne pas pénaliser les étu-diants, nous les avons informés de leurs notes, plaide Philippe Enclos, maître de conférence et responsable du Snesup-FSU. De même, nous avons décidé de repousser les délibérations des

jurys en fin d'année. Mais le président a refusé de nous recevoir Les enseignants concernés ont théoriquement perdu l'équiva-lent d'un mois de salaire, mais le cuter » une fois les notes rendues B

Christian Bonrepaux, Luc Cédelle et Philippe Jacqué